

**CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE 2024**  
**TABLEAU DES ACTIONS**

Mesure	Objectif	Actions à mettre en œuvre	Action engagée	Détail	Action réalisée	Date de mise en œuvre	Raison de la non mise en œuvre de l'action
<b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b>							
Rendre obligatoire l'entretien prénatal	Atteindre à horizon 2023 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	Action n°1 : augmenter la réalisation des EPP fait par la PMI pour un meilleur dépistage et suivi des femmes enceintes	Oui	recrutement d'une sage-femme	Oui	01/09/2022	
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	Action n°2 : Généraliser le bilan de santé en écoles maternelles par la PMI	Oui	bilan des 3/4 par les infirmières de PMI,	Oui	2021	
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	Action n° 3 : Systématiser les visites de la sage-femme auprès des familles vulnérables à partir d'une grille d'évaluation des risques	Oui	recrutement d'une sage-femme	Oui	01/09/2022	
	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Action n° 4 : Systématiser les visites des infirmières et puéricultrices auprès des familles vulnérables à partir d'une grille d'évaluation des risques	Oui	Augmenter le nombre de visite à domicile réalisée par la PMI	Oui	01/01/2021	
	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	Action n° 5 : Permettre que 20 % des enfants bénéficient de la consultation médicale en PMI	Oui	augmentation des vacations de médecins	Oui	2021	
	Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)	Action n° 12 : Expérimentation soutien de familles en sortie de maternité	Oui	FORMATION PANJO	Oui	01/01/2021	
Soutenir les actions innovantes en PMI	Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique	Action n° 13-1 : Mettre en place des ateliers à destination des familles ayant des difficultés de prise en charge de leur enfant Action n° 13-2 : Assurer le suivi et l'accompagnement à la vie affective et	Oui Oui	mise en place de groupe animés par les EJE Action collectives dans les ESMS,	Oui	année 2021 année 2021	
Développer le relayage parental	Créer 20 nouveaux relais parentaux sur le territoire à horizon 2022			Non concerné	Non concerné		
	Soutenir les parents en situation de handicap			Non concerné	Non concerné		
	Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap			Non concerné	Non concerné		
<b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b>							
Renforcer les CRIP	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Action n°6 : renforcer les moyens des CRIP	Oui	sessions de supervision	Oui	année 2021	
	Systématiser et renforcer les protocoles d'informations préoccupantes (IP)	Action n°7 : renforcer les protocoles des IP	Oui	rédaction d'un nouveau protocole	Non		Demande la coordination de multiples partenaires
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Action n° 8 : Mise en œuvre du plan départemental de contrôle des ESMS en protection de l'enfance	Oui	réaliser des contrôles inopinées	Oui	année 2021	
	Mieux articuler les contrôles Etat / département			Non concerné	Non concerné		
Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	Action n° 9 : Dispositif interdépartemental d'accompagnement permanent (DIAP) et commission des cas complexes	Oui	Accueil DIAP depuis 2023	Non	01/02/2022	Pas de CCC en 2024 DIAP en cours
Soutenir la diversification de l'offre	Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratries au niveau national à horizon 2022			Non concerné	Non concerné		
	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	Action n°18 : Création d'un service de placement à domicile	Non		Non		: 9 oct. 2024 — La Cour de cassation met un terme au « placement à domicile »
	Structurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles			Non concerné	Non concerné		
Développer les centres parentaux et les compétences parentales	Développer les centres parentaux			Non concerné	Non concerné		
Systématiser l'accompagnement des retours à domicile	Systématiser les mesures d'accompagnement à domicile	Action n° 14 : Mise en place de dispositifs protégés pour l'exercice du droit de visite et de garde	Oui	Espace rencontre protégé et Mesures d'accompagnement protégé RELIANCE	Oui	année 2023	
Mobiliser la société civile	Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc.			Non concerné	Non concerné		
<b>Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits</b>							
Développer la participation des enfants et des jeunes	Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)	Action n° 10 : participation des enfants à l'ODPE : intervention d'un prestataire extérieur pour l'animation des groupes.	Oui	comité des jeunes	Oui	année 2022	
<b>Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte</b>							
Mobiliser l'ensemble des outils et des dispositifs pour l'accès au logement et aux droits	Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et "passerelles", notamment pour les jeunes en situation de handicap	Action n°17 : mise en place de dispositif d'accompagnement global et passerelles	Oui	contractualisation avec AJD pour suivi jeunes majeurs LOGEMENT EN DIFFUS	Oui	année 2022	
Faciliter l'intégration pro des anciens MNA	Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA	Action n°16 : favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie d'anciens MNA	Oui	contractualisation avec AJD pour suivi jeunes majeurs MNA LOGEMENT EN DIFFUS	Oui	année 2022	
<b>Conditions pour y parvenir</b>							
Repenser la gouvernance	Renforcer l'ODPE	Action n°11 : renforcer l'ODPE	Oui	étude des trajectoire parcours d'enfants	Oui	livrée en juin 2024	
Renforcer la formation des professionnels	Renforcer la formation des professionnels	Action n° 15 : Formation sur les besoins fondamentaux de l'enfant	Oui	mise en œuvre de la recherche action formation débutée en 05 2022	Oui	période immersion débutée en septembre 2024	
Soutenir la lutte contre la prostitution des mineurs	Soutien au plan de lutte contre la prostitution des mineurs			Non concerné	Non concerné		
Appuyer la mise en œuvre de la loi du 7 février 2022	Soutien à la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants			Non concerné	Non concerné		
Répondre aux besoins territoriaux	Réaliser un projet innovant	Action n°19 : sensibilisation aux psychotrauma	Oui	formation des professionnels	Oui	janvier 2025 conférence ODPE sur la thématique psychotraumatisme chez l'enfant	